



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 123 de l'ordre du jour
Renforcement du système des Nations Unies

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettre datée du 13 avril 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je voudrais évoquer les récentes circonstances qui ont empêché l'Assemblée générale de parvenir à un consensus sur le projet de résolution intitulé « Déclaration de solidarité des Nations Unies face aux périls provoqués par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », publié sous la cote [A/74/L.51](#) au titre du point 126 de l'ordre du jour, Santé mondiale et politique étrangère, et présenté par 30 États Membres.

Avant tout, permettez-moi d'exprimer mes profonds regrets et ma vive préoccupation au sujet des positions prises par certains États Membres qui ont entravé l'adoption du projet de résolution susmentionné, alors qu'il comportait des éléments essentiels nous permettant de réaffirmer notre engagement collectif à coopérer les uns avec les autres, conformément à la Charte des Nations Unies, en unissant nos efforts dans la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), et à mettre de côté les clivages politiques et économiques.

Je suis cependant pleinement conscient que des États Membres peuvent être amenés, à des fins politiques, à rejeter l'inclusion d'un certain libellé dans des résolutions des organes de l'ONU qui comporte un appel explicite à l'abrogation de mesures coercitives unilatérales.

Je tiens à rappeler à chacun les circonstances favorables qui avaient facilité l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution [74/270](#), intitulée « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », au titre du point 123 de l'ordre du jour, Renforcement du système des Nations Unies. Mon gouvernement s'était rallié au consensus sur cette résolution, étant convaincu que la pandémie est un problème de santé mondiale à nul autre pareil dans l'histoire de l'ONU, qui remonte à 75 ans, pandémie qui est en train de semer la mort, de propager les souffrances humaines et de bouleverser la vie des personnes.

Je rappelle les distingués auteurs de la résolution qu'ils avaient préféré, au cours de la procédure de présentation et d'adoption, ne pas introduire les modifications proposées, pour veiller à ce que la résolution soit aussi globale que possible, même si



son préambule et ses paragraphes ne reflétaient pas pleinement les diverses positions et préoccupations des États Membres.

Il est inutile de préciser que dans la résolution 74/270, il n'a pas été tenu compte des récents appels lancés et des déclarations faites par le Secrétaire général, dans lesquels il a souligné la gravité de l'effet négatif des mesures coercitives unilatérales, qui compromettent fortement les droits fondamentaux des citoyens, pendant cette crise difficile, ou encore du rapport en date du 31 mars 2020 intitulé « Shared responsibility, global solidarity: responding to the socio-economic impacts of COVID-19 » (responsabilité partagée, solidarité mondiale : réagir face aux effets socioéconomiques de la COVID-19) qui a été publié en son nom et au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui comprend plus de 44 organismes des Nations Unies et organes internationaux.

Je regrette profondément la teneur des lettres adressées au Président de l'Assemblée générale par certains États Membres dans lesquelles ils ont défendu l'imposition de mesures coercitives unilatérales aux peuples de certains pays. Je réaffirme que les vraies victimes de ces mesures punitives illégales sont les citoyens de mon pays, dont l'économie a énormément pâti pour ce qui est notamment des capacités de fournir à tous des services de base, des aliments, des soins de santé et des médicaments, de manière stable et durable, par rapport au niveau de revenu par habitant en République arabe syrienne.

Je voudrais par conséquent exprimer mes profonds regrets et ma vive déception à la suite des positions et de l'attitude de certains États Membres qui cherchent à politiser une question aussi grave que la « solidarité collective mondiale » visant à juguler la progression de la pandémie. Il nous faut être à la hauteur de nos responsabilités et mettre de côté nos intérêts politiques particuliers.

Lorsque notre planète est exposée à une telle pandémie, le fait d'entraver l'action médicale et humanitaire dans un pays augmente les risques pour tous. Lorsqu'il n'existe pas de volonté politique de répondre aux préoccupations de tous les pays, cela représente un échec moral retentissant pour nos pays et pour notre Organisation, ébranle le système mondial qui repose sur le pluralisme et porte irrémédiablement atteinte à sa crédibilité.

Ma délégation exprime sa volonté absolue, en coopération constante avec le Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, et à la suite de contacts positifs avec d'autres délégations, de parvenir à des résolutions équilibrées et efficaces, dans lesquelles sont examinées clairement des questions fondamentales telles que l'effet négatif des mesures coercitives unilatérales sur la solidarité mondiale et la capacité nationale d'enrayer cette pandémie mondiale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**